

JLOV150106

**Objet : débat public sur la politique  
des transports dans la vallée du Rhône  
et l'arc languedocien**

M. Philippe MARZOLF  
Président de la CPDP sur la politique  
des transports dans la vallée du Rhône  
et l'arc languedocien  
26, bd Saint-Roch  
84000 Avignon

Loriol sur Drôme, le 27 janvier 2006

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 14/12/05 sur le débat public relatif à la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien, je me permets de vous faire part de la position de la municipalité en la matière.

Le trafic sur l'autoroute A7 entre Valence et Orange s'accroît chaque année, en l'absence de mesure pour le résorber, la congestion sera totale à l'été 2010. Si la situation est connue, les avis peuvent diverger sur les options à retenir. Il est clair qu'il ne peut être apporté de réponse unique à ce problème. Ainsi la création de 2x2 voies supplémentaires sur l'A7 ne le résoudra pas, bien au contraire. Elle augmenterait les nuisances dans la Vallée du Rhône (PLM, TGV, RN7, etc.).

Il faut donc chercher à « aspirer » une partie du flux Nord / Sud via des axes alternatifs : le projet d'autoroute Grenoble / Sisteron doit être réactivé afin de désengorger le trafic dans la Vallée du Rhône.

Pour le fret, il faut rompre avec le « tout routier » au profit d'une complémentarité entre différents modes de transports : la route, le rail (avec le ferroutage) et le fluvial. A ce propos, il est nécessaire de développer le transport fluvial par le Rhône.

Par ailleurs, je vous informe que la commune de Loriol a récemment adhéré à une association dénommée « élus locaux et politique des transports en Vallée du Rhône », cette association ayant notamment pour objet de contribuer au débat public et de permettre aux représentants des collectivités concernées de formuler des positions communes auprès des ministères et, plus largement, des acteurs du secteur des transports. Ces positions prennent en compte dans une logique de développement durable :

- la sécurité des habitants et des voyageurs ;
- la fluidité du trafic des voyageurs et des marchandises ;
- les économies d'énergie ;
- la protection de l'environnement.

Enfin, pour répondre plus précisément aux questions figurant au verso de votre courrier, je suggère que le dossier d'information soumis au débat présente un état des lieux (trafic moyen annuel, nombre de jours de circulation dégradée ou très dégradée sur les grands axes, etc.), les alternatives possibles et leurs coûts (économiques, environnementaux, etc.). Les réunions publiques doivent avoir lieu sur tout le territoire, par exemple dans le cadre du canton pour « toucher » un large public. Quant à la diffusion, elle gagne en efficacité en conjuguant tous les supports disponibles : encart dans la PQR, articles dans les revues des collectivités, « chat » sur le web, etc.

Espérant avoir répondu à votre demande relative au débat dont il s'agit, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Jacques LADEGAILLERIE  
Maire de Loriol sur Drôme & Conseiller Général.

